

Grève surprise des conducteurs de trains

LE DÉSARROI DES USAGERS

Page 2

LE JEUNE
INDÉPENDANT

N° 7407 – MERCREDI 5 OCTOBRE 2022

www.jeune-independant.net direction@jeune-independant.net

Conseil d'Etat

INSTALLATION DU NOUVEAU PRÉSIDENT

Page 3

POLITIQUE GÉNÉRALE DU GOUVERNEMENT

UN VIRAGE POUR LE DÉVELOPPEMENT DU CITOYEN



Consacrées exclusivement au débat de la déclaration de politique générale du gouvernement, les interventions des députés, au deuxième jour, ont été beaucoup plus axées sur les problèmes de développement local. Les députés qui sont intervenus dans la matinée d'hier ont principalement fait part des préoccupations et des problèmes rencontrés par les citoyens, après avoir évoqué le bilan du gouvernement.

Page 3

BACHIR HAKEM, DIRIGEANT AU SEIN DE L'OSRA

«Les retraités vivent dans la précarité»

Page 5

VAGUE DE PROTESTATIONS EN IRAN

Khamenei accuse Israël et les Etats-Unis

Page 7

LANCEMENT D'UNE OPÉRATION DE NETTOYAGE

Coup de balai à Ghardaïa avant les pluies

Page 24

QUOTIDIEN NATIONAL D'INFORMATION FONDÉ LE 28 MARS 1990 – ISSN 1111-0115. PRIX : ALGÉRIE 20 DA, FRANCE 1 EURO

NOUVELLE GRÈVE SURPRISE DES CONDUCTEURS DE TRAINS

Le désarroi des usagers

Les conducteurs de trains de la région d'Alger ont observé, hier matin, une grève «sans préavis», causant une paralysie du trafic ferroviaire à partir de la capitale. C'est ce qu'a annoncé hier la Société nationale des transports ferroviaires (SNTF) dans un communiqué. Cette situation a causé un désagrément total du côté des usagers de la SNTF.



Pour les usagers des trains, la journée de mardi a très mal débuté. Sans préavis, ces derniers ont été surpris par une grève inopinée observée par les conducteurs de trains, ce qui a paralysé le trafic ferroviaire. C'était le désagrément total du côté des habitués de ce moyen de transport indispensable pour les habitants de la capitale et de sa périphérie. Depuis le début de la matinée, les trains étaient à l'arrêt. Cette situation, qui dure depuis déjà plusieurs mois, pénalise les travailleurs, les étudiants et surtout les personnes malades qui se déplacent pour des soins ou pour des contrôles médicaux.
Aucune explication n'a été fournie pour l'heure par la SNTF sur les raisons du débrayage «sans préavis» observé par les conducteurs de trains.

UN ARRÊT INDÉTERMINÉ

« Trop c'est trop. On en a marre, chaque fois c'est la même chose », s'est indignée la jeune Lilia qui devait se rendre à son travail à Alger. « J'ai pris le train de la station de Rouiba vers 8h15 pour aller au travail. Rien ne présageait une grève qui s'annonçait au milieu du chemin, plus exactement à la station de Dar El-Beida. Le train s'est arrêté, annonçant un retard. Les voyageurs attendaient le redémarrage du train, jusqu'à ce qu'on annonce un retard indéterminé. A ce moment-là, j'ai compris qu'il s'agissait d'une grève inopinée », a-t-elle raconté au Jeune Indépendant.
« J'ai patienté pendant cinq minutes dans l'espoir de pouvoir reprendre mon chemin. J'étais en retard. J'ai dû prendre deux bus pour rejoindre mon lieu de travail à Alger. Cela a été un désagrément total pour tout le monde. Un homme qui était assis à côté de moi a appelé un ami pour lui demander de venir le récupérer », a-t-elle poursuivi.
Elle a fait savoir que les gens se sont plaints auprès des agents de la SNTF qui se trouvaient sur le quai ou au niveau de la station.
Abondant dans le même sens, Leila a précisé qu'une dame était furieuse. Elle n'arrêtait pas de crier son désarroi.
« Certaines personnes sont restées dans le train », a-t-elle conclu.
En plus de ces grèves inopinées, les perturbations et les retards du train desservant la banlieue d'Alger persistent et deviennent le cauchemar des habitués de ce moyen de transport. Le pire dans cette situation c'est que les voyageurs ne sont pas avisés à l'avance pour prendre leurs dispositions. Même le service minimum n'est pas assuré par les grévistes.
Pour rappel, en février 2002, la Société nationale des transports ferroviaires (SNTF) a annoncé la reprise des navettes des trains, et ce après un arrêt de deux jours, provoqué par un débrayage des travailleurs qui ont exigé des négociations autour de plusieurs points qu'ils revendiquent. Sur les ondes de la Chaîne 3 de la radio nationale, le directeur d'exploitation de la SNTF, Abdelmalek Hamzaoui, avait fait savoir qu'un service minimum a été assuré durant ce débrayage. « Après de longues négociations avec le partenaire social, un accord avait été conclu entre les deux partis. De ce fait, la circulation des trains avait repris », a-t-il indiqué. Les grévistes réclamaient une revalorisation de leurs salaires et une amélioration de leurs conditions socioprofessionnelles. La direction générale a, de son côté, exprimé son souci de préserver les droits socioprofessionnels des travailleurs, tout en appelant ces derniers à respecter les procédures et les lois en vigueur.
Même scénario en 2021 : des perturbations dans la circulation des trains de la banlieue en partance d'Alger et des trains de grandes lignes, et ce en raison d'un arrêt de travail «sans préavis» des conducteurs.
Sollicités par le Jeune Indépendant, les travailleurs grévistes à la station de trains des Ateliers, à Alger, ont refusé d'expliquer les raisons de ce débrayage.

Samia Acher

DÉVELOPPEMENT DU SYSTÈME ÉDUCATIF

Le CNESE organise une conférence

LE CONSEIL national économique, social et environnemental (CNESE), a organisé, hier à Alger, une conférence sur «les perspectives de développement du système d'éducation et de formation en Algérie» en vue de renforcer la coordination entre les secteurs ministériels concernés et contribuer à relever les défis.
Supervisant l'ouverture de cette conférence, le président du CNESE, Bouchenak Khelladi Sidi Mohammed, a affirmé que «les nouveaux défis qui se posent dans différents domaines nécessitent l'intensification des efforts notamment en renforçant la performance du système éducatif, de la formation et de l'enseignement supérieur».
Lors de cette conférence à laquelle étaient présents le Conseiller du président de la République chargé de l'éducation et de l'enseignement supérieur, Noureddine Ghouali et plusieurs membres du staff gouvernemental ainsi que des représentants des deux chambres du Parlement et des corps de sécurité, M. Khelladi a affirmé que ces défis nécessitent pour les relever «l'adaptation du système éducatif et l'actualisation des programmes de formation en améliorant les indicateurs de la qualité du système de l'éducation et de la formation par la modernisation des méthodes d'enseignement, la conformité avec les normes internationales et la numérisation en sus de l'adaptation des spécialités de formation avec le marché de l'emploi».
Selon le président du CNESE, les travaux de cette rencontre seront couronnés par «des recommandations sous forme de feuille de route pour toutes les instances concernées par l'éducation et la formation et ce à l'effet de moderniser les méthodes éducatives et former des formateurs sans omettre la prise en charge éducative des personnes aux besoins spécifiques en sus de la modification des programmes d'enseignement et la préparation des conditions propices à l'enseignement».
Il a mis en avant «la grande importance» qu'accorde le président de la République, M. Abdelmadjid Tebboune à la formation de l'élément humain, dans le cadre des efforts visant la concrétisation de ses engagements liés à l'éducation, l'enseignement supérieur et la formation professionnelle.
De son côté, le ministre de l'Enseignement supérieur et de la Recherche scientifique, Kamel Baddari, a présenté un exposé détaillé sur les efforts du secteur visant à faire de l'Université une locomotive pour la relance de l'économie nationale, en la liant à son environnement socioéconomique, à travers une série de mesures dont la révision de la nomenclature des formations et l'introduction de nouvelles offres en adéquation avec les exigences du marché du travail. Pour sa part, le ministre de la Formation et de l'Enseignement professionnels, Yacine Merabi, a fait état d'un travail en cours pour revoir le système de la formation et de l'enseignement professionnels en termes de durée de formation et de programmes pédagogiques en vue de les adapter aux exigences actuelles.
La ministre de la Solidarité nationale, de la Famille et de la Condition de la femme, Kaouthar Krikou a, quant à elle, présenté un exposé détaillé sur les efforts de son secteur en matière d'enseignement des personnes aux besoins spécifiques en réalisant des structures et en garantissant l'encadrement pédagogique, et ce pour assurer une prise en charge optimale de cette catégorie et faciliter leur insertion dans la société.
De son côté, le ministre de l'Education nationale, Abdelhakim Belaabed, a évoqué, dans une allocution prononcée en son nom par l'Inspecteur général du ministère, Mustapha Benzemrane, les mesures engagées par son département ministériel à l'effet d'améliorer la qualité d'enseignement, notamment à travers la révision des programmes d'éducation et l'introduction de la langue anglaise au cycle primaire et de la branche artistique à l'enseignement secondaire, outre les mesures d'allègement du poids du cartable.
Pour leur part, les deux présidents du Haut conseil islamique, Bouabdallah Ghlamallah, et du Haut Conseil de la langue arabe (HCLA), Salah Belaid, ainsi que le Secrétaire général du Haut-Commissariat à l'Amazighité (HCA), Si El Hachemi Assad, ont mis en exergue, dans leurs interventions, les efforts de ces organes visant à développer le système d'enseignement et de formation.
La conférence a vu l'organisation de trois ateliers dont le premier a porté sur l'enseignement et la formation à la lumière des défis futurs, lors duquel ont été débattus des thématiques en rapport avec les programmes, le contenu, la densité et la coordination entre les différents cycles, ainsi que la formation des formateurs et la qualité de l'enseignement technique et de celui de la catégorie des personnes aux besoins spécifiques.
Le deuxième atelier a été consacré à l'évaluation sous toutes ses formes, à travers des interventions qui ont abordé le système de graduation et l'orientation scolaire et universitaire, en consacrant un volet à l'échec et la déperdition scolaires, tandis que le troisième atelier s'est penché sur le système de l'éducation et de la formation.

M. D.

POLITIQUE GÉNÉRALE DU GOUVERNEMENT

Les préoccupations locales dominent les débats

Consacrées exclusivement au débat de la déclaration de politique générale du gouvernement, les interventions des députés, au deuxième jour, ont été beaucoup plus axées sur les problèmes de développement local. Les députés qui sont intervenus dans la matinée d'hier ont principalement fait part des préoccupations et des problèmes rencontrés par les citoyens, après avoir évoqué le bilan du gouvernement.



Contrairement à la première journée des débats, précédée par la présentation du Premier ministre, une quarantaine de députés ont participé à cette deuxième journée de débats. En présence du Premier ministre et de certains autres ministres, les élus qui ont pris la parole ont consacré les six minutes qu'ils leur étaient accordées à interpeller le gouvernement sur la nécessité de trouver des solutions aux multiples problèmes rencontrés par les populations des wilayas qu'ils représentent. Représentants des wilayas de Guelma, El-Taref, Annaba, Djelfa, Tamanrasset, Boumerdès, par exemple, les élus qui se sont succédé sur le pupitre de la Chambre basse du Parlement ont tous évoqué les difficultés et insuffisances enregistrés dans plusieurs secteurs au niveau local, notamment dans les secteurs de l'éducation (surcharge des classes), du transport, du commerce, des ressources en eau, de l'habitat et de la santé, où un manque flagrant de médicaments, notamment anticancéreux, et une prise en charge des malades fait souvent défaut, en sus de l'absence de structures capables de répondre à la grande demande. Ils ont aussi signalé les lenteurs administratives et l'esprit bureaucratique, toujours ancrés dans les administrations locales.

Si certains se sont interrogés sur la politique économique adoptée par le gouvernement et appellent, par conséquent, le gouvernement à « profiter de l'embellie financière pour opérer des changements et engager des réformes, et ne surtout pas rater cette occasion, comme ce fut le cas auparavant », d'autres ont estimé qu'il est difficile d'évaluer le bilan du gouvernement, en l'absence de chiffres. Et ce sont les députés du MSP qui ont émis des réserves sur la déclaration de politique générale du gouvernement. « On ne peut pas évaluer le bilan du gouvernement par manque de chiffres », a affirmé un député MSP, évoquant la réalité que vivent les Algériens, caractérisée par un manque de certains produits de base et l'augmentation généralisée des prix. Nabil Rahiche, de la même formation politique, a signalé « l'absence de certains indicateurs qui reflètent les réalisations économiques du gouvernement », à l'instar du PIB et du taux de chômage.

Selon lui, beaucoup de dossiers ne sont pas évoqués dans les réalisations du gouvernement. « On ne trouve pas de trace de la révision de l'accord d'association avec l'UE et certaines filières d'activités sont complètement ignorées », a-t-il expliqué. Le travail du gouvernement durant une année « n'a pas dépassé le stade de planification », selon Farida Ghanra du MSP. Elle a affirmé qu'« il est techniquement impossible d'évaluer son bilan ». Elle a préféré évoquer les préoccupations des citoyens qui se plaignent principalement de la hausse des prix. C'est aussi ce qu'a confirmé un député indépendant, signalant la détérioration continue du pouvoir d'achat des citoyens.

Le FLN, qui a salué toutes les réalisations du gouvernement, a invité le gouvernement à adopter une stratégie prospective, notant que les réalisations sur le plan économique ne sont pas reflétées sur le terrain. Belkacem Ben El-Mouaz s'est interrogé sur le fait que le gouvernement se soit félicité de l'amélioration du climat des affaires par la promulgation de la nouvelle loi sur l'investissement, sans engager la réforme du système financier et bancaire.

Un élu du parti El Bina a, de son côté, invité le gouverneur de la Banque d'Algérie à venir à la Chambre basse du Parlement pour faire part de la situation financière du pays. Un député RND a, quant à lui, demandé au Premier ministre d'instruire les walis afin de les intégrer dans les différentes commissions régionales et d'organiser des rencontres périodiques avec les élus, et ce afin de trouver des solutions communes.

Lilia Aït Akli

CONSEIL D'ETAT

Installation du nouveau président

LE MINISTRE de la Justice, garde des Sceaux, Abderrachid Tabi a mis en avant, hier à Alger, «le rôle important» du Conseil d'Etat dans l'enrichissement du système juridique et la consolidation des fondements de l'Etat de droit, affirmant que son statut dicte la nécessité de renforcer ses capacités de gestion.

Présidant la cérémonie d'installation des nouveaux présidents et commissaire d'Etat du Conseil d'Etat, M. Tabi a précisé que ce Conseil «a un rôle consultatif, en rendant des avis juridiques au gouvernement sur les projets des textes de loi avant de les soumettre au Conseil des ministres», ajoutant que la Constitution lui accorde «un statut spécial dans le système institutionnel, en tant que haute juridiction qui contribue à la protection des droits et des libertés, à l'enrichissement du système juridique et à la consolidation des fondements de l'Etat de droit».

Le Conseil d'Etat accomplit également «un rôle majeur dans l'amélioration de la qualité des projets des textes de loi qui lui sont soumis pour donner son avis» et contribue de manière directe à «la réalisation du principe de la sécurité juridique consacré dans la Constitution, pour la garantie duquel l'Etat veille, dans la mise en œuvre de la législation relative aux droits et libertés, à assurer son accessibilité, sa lisibilité et sa stabilité».

Affirmant que le statut dont jouit le Conseil d'Etat «en appelle à la nécessité de renforcer les capacités de sa gestion», M. Tabi a indiqué que la nomination de MM. Mohammed Bennaceur et Abdelghafour Kehoul, respectivement aux postes de président et commissaire d'Etat du Conseil d'Etat, «dénote cet intérêt qui est à même de donner un nouveau souffle au Conseil pour être au service des justiciables au sein d'une justice de qualité».

Le Conseil d'Etat a vu son rôle se renforcer en vertu de l'amendement constitutionnel de 2020 qui a consacré le principe du double degré de juridiction en matière administrative à travers la création des tribunaux administratifs d'appel à l'effet de lui permettre de s'acquitter de son rôle principal dans l'unification jurisprudentielle administrative au niveau national. La cérémonie d'installation s'est déroulée en présence du Conseiller du Président de la République chargé des affaires juridiques et judiciaires, Boualem Boualem, de cadres du corps de la justice et du Conseil d'Etat et de représentants des corps de sécurité.

Le nouveau président du Conseil d'Etat, Mohammed Bennaceur a occupé le poste de commissaire d'Etat au Conseil d'Etat depuis 2001 et a exercé plusieurs fonctions judiciaires près les tribunaux, les cours et la Cour suprême depuis plus de 40 ans. Il est parmi les magistrats spécialisés dans les contentieux administratifs.

Le nouveau commissaire d'Etat du Conseil d'Etat, Abdelghafour Kehoul a occupé plusieurs fonctions judiciaires jusqu'à son intégration en 2014 au Conseil d'Etat où il a occupé les fonctions de commissaire d'Etat adjoint.

M. D.

Page 04_Mise en page 1 05/10/2022 17:48 Page 1



LOGEMENTS AADL

Début de l'opération de retrait des ordres de versement

L'OPÉRATION de retrait des ordres de versement de la 4e tranche au profit de près de 30.000 souscripteurs au programme de l'Agence nationale de l'amélioration et du développement du logement «AADL», a débuté, mardi, et ce, en prévision de la remise des clés de leurs logements début novembre prochain.

Lors d'une conférence de presse organisée à cette occasion, le Directeur général (DG) de l'AADL, Fayçal Zitouni, a fait savoir que l'agence avait lancé, via sa plateforme électronique, l'opération de remise des ordres de versement de la dernière tranche au profit de 29.671 souscripteurs.

Les souscripteurs pourront, une fois ce document retiré, finaliser les dernières procédures, notamment notariales, avant la remise des clés de leurs appartements lors d'une importante opération de distribution des logements organisée à l'occasion de la célébration de l'anniversaire du déclenchement de la Révolution du 1er novembre.

L'AADL mettra en ligne, début novembre prochain, 30.000 décisions d'affectation dans 28 wilayas, dont 1.400 décisions à la wilaya de Bejaia, près de 700 décisions à la wilaya d'Annaba, 1.000 décisions à la wilaya de Souk Ahras et 189 décisions à la wilaya d'El Oued.

Répondant à une question sur les recours, M. Zitouni a fait état de 8.000 recours acceptés dont les auteurs ont retiré les ordres de versement sur un total de 16.000 recours enregistrés sur la plateforme numérique dédiée à cet effet.

S. N.

IMPORTATION DE MATÉRIEL AGRICOLE

L'Union des agriculteurs salue la décision de Tebboune

Le secrétaire général de l'Union nationale des agriculteurs algériens (UNAA), Abdellatif Dilmi, a salué hier à Alger les décisions prises par le président de la République, Abdelmadjid Tebboune, lors de la dernière réunion du Conseil des ministres pour encourager l'activité agricole, dont notamment celle autorisant l'importation de matériel agricole, tous types confondus, et de tracteurs de moins de cinq ans.



Dans une déclaration à la presse, au terme d'une réunion regroupant une délégation de l'UNAA avec le président du Conseil de la nation, M. Salah Goudjil, M. Dilmi a affirmé que ces décisions se veulent «une réponse aux revendications que ne cesse de soulever l'union pour réclamer l'autorisation d'importation du matériel agricole et de ses pièces de rechange, ainsi que des tracteurs de moins de cinq (5) ans».

Le même responsable s'est, en outre, félicité des décisions relatives à la construction des infrastructures de stockage et au raccordement des zones agricoles à l'électricité, soulignant par ailleurs la baisse du prix des engrais à 50%, ce qui soutient et encourage l'augmentation de la production et de l'investissement dans le secteur de l'agriculture, a-t-il soutenu.

S'agissant de la réunion avec le président du Conseil de la nation, M. Dilmi a précisé qu'elle a permis de soulever toutes les préoccupations du secteur. La rencontre a également évoqué les voies de relancer ce secteur stratégique, selon M. Dilmi qui a estimé que la conjoncture internationale, en particulier au regard des tensions géostratégiques ayant impacté les marchés internationaux, notamment en matière de céréales, exige plus que jamais d'accorder un intérêt particulier au secteur de l'agriculture afin d'assurer la sécurité alimentaire.

Dans ce sillage, le SG de l'UNAA a souligné la nécessité de développer la filière des céréales dans toutes les régions du pays, y compris le Grand Sud. Il a relevé, en outre, la pleine disposition des agriculteurs et des investisseurs du secteur à veiller à garantir la disponibilité des produits agricoles, à leur tête les céréales, et ce au vu de la conjoncture internationale actuelle.

M. Dilmi a mis en avant, par ailleurs, les capacités et les potentialités que recèle le pays en termes de terres fertiles, d'eaux souterraines et d'énergie, en sus des compétences humaines d'ingénieurs et de techniciens, ce qui permettra au pays de développer le secteur agricole et de réaliser l'autosuffisance, et partant la sécurité alimentaire.

Hamid B.

34e CONGRÈS INTERNATIONAL DE L'UNION ARABE DES ENGRAIS

Une industrie qui connaît un nouveau départ

LE MINISTRE de l'Energie et des Mines, Mohamed Arkab, a affirmé, mardi à Alger, que l'industrie des engrais connaissait un nouveau départ en Algérie grâce au lancement de projets structurels de grande envergure en 2022.

Dans une allocution prononcée lors de l'ouverture des travaux du 34e Congrès technique international de l'Union arabe des engrais (AFA), M. Arkab a fait savoir que l'Algérie avait lancé, en 2022, plusieurs projets structurels de grande envergure, en tête desquels le projet du phosphate intégré et du phosphate alimentaire.

Evoquant le projet du phosphate intégré, il a indiqué qu'il permettait l'extraction et le traitement de 10 millions de tonnes de phosphate brut, en sus de la transformation de 1,2 milliard m3 de gaz naturel pour la production de près de 6 millions tonnes d'engrais par an.

Le deuxième projet porte sur la réalisation d'un complexe industriel pour la transformation de 700.000 tonnes de phosphate traité destiné à la production du phosphate alimentaire, des engrais phosphatés et d'autres produits chimiques, selon les explications avancées par M. Arkab en présence de plusieurs délégations arabes et internationales.

«D'autres projets dans ce domaine visant la diversification de l'économie nationale et le renforcement de l'agriculture algérienne qui suscite un intérêt particulier du président de la République, sont en cours de lancement», a soutenu le ministre, affirmant que l'Algérie œuvrait à la réalisation d'une production record en 2023, notamment dans la filière des céréales, et ce, dans le souci d'assurer la sécurité alimentaire à la lumière des tensions géopolitiques et des problèmes économiques auxquels fait face le monde actuellement.

L'Algérie exporte aujourd'hui 7 millions de tonnes d'engrais manufacturées et de produits semi-finis, a-t-il fait savoir, relevant que les quantités exportées englobaient 3 millions de tonnes d'urée, 2 millions de tonnes de phosphate traité et 2 millions de tonnes d'ammoniac.

Le pays produit également des centaines de milliers de types d'engrais azotiques et phosphatiques complexes «pour se mettre au diapason de la dynamique agricole inédite en cours en Algérie», a poursuivi le ministre, rappelant que l'Algérie avait posé, en début des années 60, les premiers jalons de l'industrie des engrais, à travers la création de deux usines de production d'ammoniac et d'engrais à Annaba et Arzew. L'Algérie continue de s'intéresser au développement de cette industrie, «d'autant qu'elle compte parmi les producteurs ayant leur place et importance sur le marché mondial», a affirmé M. Akrab.

Dans le marché local, les agriculteurs sont approvisionnés régulièrement en engrais et intrants agricoles, «en dépit des conditions difficiles prévalant à l'échelle internationale, en raison de la propagation de la pandémie et des conflits géopolitiques qui ont influé sur la disponibilité des engrais et matières premières, en sus de leurs prix élevés sur les marchés internationaux», a-t-il fait observer.

La disponibilité des engrais est au cœur de nos priorités, car constituant un facteur indispensable pour la sécurité alimentaire, garantie grâce au rôle vital joué par les entreprises activant dans ce domaine, comme l'AFA, a-t-il ajouté, préconisant d'accompagner les agriculteurs et de les orienter vers les moyens scientifiques et pratiques en matière d'utilisation des engrais pour un meilleur rendement.

Concernant les changements climatiques et leur impact sur cette industrie, le ministre a estimé que cette question est «une ferme conviction de l'Etat» qui œuvre à la promotion de l'utilisation des énergies renouvelables, tous types confondus, dans le futur système énergétique national.

Il évoquera, à ce titre, les investissements importants consentis dans le cadre des projets d'hydrogène vert, des projets devant être mis en œuvre au titre de la stratégie nationale de développement de l'hydrogène en partenariat avec des opérateurs étrangers.

Concernant l'organisation du 34e Congrès technique international de l'Union, le ministre a souligné que l'organisation de cette manifestation sous le haut patronage du président de la République se veut «une preuve de l'attachement de l'Etat algérien à soutenir l'action arabe commune, notamment l'action des Unions et des organismes relevant de la Ligue Arabe».

«L'organisation de ce Congrès coïncide avec la célébration par l'Algérie du 60e anniversaire du recouvrement de la souveraineté nationale. Le pays se rappelle des positions des pays, peuples et dirigeants arabes, aux côtés du peuple algérien dans sa lutte durant l'épopée de la glorieuse révolution de novembre 1954», ajoute le ministre.

H. B.

Page 05_Mise en page 1 05/10/2022 17:47 Page 1

BACHIR HAKEM, DIRIGEANT AU SEIN DE L'OSRA :

«Les retraités vivent dans la précarité»

C'est avec soulagement que les retraités, que se soit au sein de l'OSRA ou de l'ONRA, ont accueilli la récente annonce du président de la République de revoir à la hausse les pensions de cette catégorie de citoyens. Toutefois la réalité au quotidien des retraités semble les confiner dans une «précarité» au vu de la cherté de la vie que les pensions souvent maigres n'arrivent pas à juguler. Dans cet entretien accordé au Jeune Indépendant *Bachir Hakem, cadre dirigeant au sein de l'OSRA, dresse un état des lieux sur la situation des retraités.*

Le Jeune Indépendant : ***Le président de la République a annoncé, lors de l'ouverture de la rencontre gouvernement-walis, que l'augmentation des pensions de retraite se poursuivra en 2023, et ce dès le mois de janvier prochain. Quelle est votre réaction ?***

Bachir Hakem : C'est avec soulagement que l'OSRA a accueilli cette annonce vu la précarité dans laquelle vivent plus de 80 % des retraités, car plus de 2 500 000 sur 3 900 000 reçoivent une pension de moins de 30 000 DA. Cette précarité est due à la chute vertigineuse du pouvoir d'achat, des retraités particulièrement, suite à l'inflation qui a dépassé les 10 % mais aussi à la mauvaise application de la loi n° 83-12 du 2 juillet 1983 relative à la retraite, modifiée et complétée par la loi n° 99-03 du 22 mars 1999 sur la revalorisation des pensions de retraite.

Cette loi est appliquée chaque année à partir du mois de mai, cependant, malheureusement, le conseil d'administration de la CNR propose des taux compris généralement entre 2 et 10 %, et 80 % des retraités ont des revalorisations de moins de 4 %, alors que l'inflation est largement supérieure. Ce que l'Algérien n'a pas saisi c'est que plus de 90 % des retraités de la CNR sont des personnes malades et que la CNAS, en général, ne couvre que 80 % de leurs frais médicaux lorsque ces médicaments sont remboursables.

Donc, le retraité en Algérie se sent méprisé, particulièrement par le conseil d'administration qui a tendance à minimiser, au maximum, les revalorisations annuelles. D'ailleurs, cette année, il les a même ignorées. Heureusement que le président de la République a rattrapé cet oubli volontaire du conseil d'administration de la CNR. L'OSRA tient à dénoncer ce silence de la CNR, qui n'a pas encore proposé les taux de revalorisation de la retraite relative à la loi n° 83-12 du 2 juillet 1983, modifiée et complétée par la loi n° 99-03 du 22 mars 1999, laquelle devait être annoncée en avril 2022 pour être appliquée à partir de mai 2022.

C'est pourquoi l'OSRA espère que l'annonce du président de la République fait référence à une véritable augmentation des pensions, qui reposera sur la base des augmentations de salaire des travailleurs. L'OSRA ne peut se réjouir tant qu'elle n'aura pas vu une revalorisation des pensions sur des taux compris entre 10 et 20 % pour rattraper les miettes des années précédentes, qui étaient en moyenne égales au prix d'un kilo de viande.

Une honte. L'OSRA estime que l'on ne devrait plus parler de pension de moins de 30 000 DA, mais d'une pension minimale de 60 000 DA vu qu'aujourd'hui, un chômeur touche plus de 15 000 DA dans la nouvelle loi de finances 2023. L'OSRA estime également que les retraités, qui ont, toute leur vie durant, vu leur salaire imposé par l'IRG, ne doivent pas être redevables. L'abolition de l'IRG est revendiquée par tous.

A cet effet, l'OSRA propose que cette suppression soit remplacée par une taxe douanière lors de l'importation de produits de luxe ou par des taxes sur le tabac ou l'importation de véhicules de luxe.



Vous parlez de mépris de la part des pouvoirs publics vis-à-vis des retraités au moment où le pouvoir d'achat accuse une chute vertigineuse. Peut-on avoir plus de précisions ?

Ce mépris est palpable, tout d'abord à travers l'existence de trois caisses de retraite : la CNR (Caisse nationale de retraite), le FSR (Fonds spécial de retraite) et la CMR (Caisse militaire de retraite).

La plus défavorisée est la CNR, où le retraité doit travailler durement pendant 32 ans pour bénéficier d'une pension complète de 80 % de son salaire, de plus imposable à travers l'IRG, alors que le retraité de le FSR n'a travaillé que quelques années pour avoir une pension à 100 %. La couverture médicale de le FSR et de la CMR est de 100 %, alors que celle de la CNR est de 80 %.

Les pensions de retraite de le FSR et de la CMR sont indexées aux salaires, alors que celles de la CNR sont augmentées annuellement que grâce aux revalorisations annuelles, lesquelles, ces dernières années, ne dépassent pas les 10 % pour les smicards et moins de 4 % en moyenne pour les autres, alors que les salaires des travailleurs peuvent atteindre des augmentations de plus 15 % en moyenne à chaque mobilisation ou révision des grilles de salaires. C'est ainsi qu'on a pu voir des cadres retraités avant 2008, affiliés à la CNR, toucher aujourd'hui des pensions de moins de 20 000 DA suite à l'élaboration de la nouvelle grille de salaires et être considérés comme des smicards. Ce mépris est encore plus flagrant de la part du conseil d'administration, composé en majorité par des syndicalistes de la CNR qui connaissent le problème et la réalité des retraités et qui annoncent des taux de revalorisation dérisoires et largement inférieurs à l'inflation et à la chute du pouvoir d'achat des retraités.

Parlons de l'augmentation des pensions de retraite. Quelles sont les revendications de l'OSRA dans ce sens ?

L'OSRA rappelle qu'aujourd'hui, sur environ 3 500 000 retraités plus d'un million touchent moins de 15 000 DA et plus de deux millions touchent moins de 30 000 DA. L'OSRA trouve injuste qu'un retraité pensionné aujourd'hui continue à payer l'IRG, qui devrait logiquement être aboli. A cet effet, l'OSRA propose que cette suppression soit remplacée par une taxe douanière lors de l'importation des produits de luxe ou par des taxes sur le tabac ou l'importation de véhicules de luxe. L'Algérie, aujourd'hui, a les moyens de répondre favorablement à ces doléances en améliorant les pensions de retraite. A cet égard, l'OSRA propose une augmentation minimale des pensions de retraite à 60 000 DA. Nous revendiquons une couverture médicale à 100 % et la réduction de tous les titres de transport.

Il faut aussi prévoir la gratuité ou la réduction jusqu'à 50 % de tous les prix des billets de transport au profit des retraités. L'OSRA insiste sur le fait que toute amélioration de pension ne peut être inférieure à 10 % et toute augmentation de salaires doit être indexée à celle des pensions. La CNR doit aussi recevoir des instructions pour l'obliger à intégrer les deux années du service national dans le calcul des années de cotisation.

L'unification des caisses de retraite, à savoir la CNR, le FSR et la CMR, est l'autre revendication de l'OSRA. Que pouvez-vous dire sur ce point ?

Nous rappelons que pour avoir une retraite complète, qui est de 80 % du salaire du travailleur, non indexés aux augmentations des salaires, celui-ci doit avoir travaillé durement pendant 32 ans et un minimum de 15 ans à raison de 2,5 % par an pour bénéficier de cette pension.

En ce qui concerne la couverture médicale, elle est de 80 % pour ceux qui sont uniquement affiliés à la CNAS et qui n'ont pas de maladie chronique reconnue. Nous aurions été d'accord si tous les Algériens obéissaient aux mêmes lois, mais ce n'est pas le cas pour les autres caisses. A titre d'exemple, pour le FSR, les retraités doivent avoir travaillé au minimum 5 années pour bénéficier d'une pension complète de 100 %, indexée au nouveau salaire, et en ce qui concerne la couverture médicale, elle est de 100 %, sans parler des autres avantages non divulgués. Pour la CMR, le retraité doit avoir travaillé pendant 25 ans pour avoir les mêmes avantages que ceux du FSR.

Tout cela a créé des disparités entre les retraités de chaque caisse, et cela vient en contradiction avec la justesse des lois de la République. La loi n° 83-12 du 2 juillet 1983 relative à la retraite, modifiée et complétée par la loi n° 99-03 du 22 mars 1999, a été conçue pour rattraper les pensions qui ne sont pas indexées aux salaires comme le sont les pensions des autres caisses de retraite autres que la CNR. L'OSRA s'inquiète et propose une mise à jour des lois qui gèrent la CNR afin qu'elles soient au moins similaires à celles des autres caisses pour que la législation soit la même pour tous.

Parmi ses revendications, l'OSRA propose une unification des caisses de retraite en Algérie afin d'éviter toute disparité liée aux avantages d'une caisse par rapport à une autre. L'OSRA dénonce le législateur qui a amendé cette disparité de lois entre les caisses, car il a utilisé son poste pour faire voter ces lois sur mesure et a appliqué la devise : «On n'est pas mieux servi que par soi-même».

L'OSRA, qui continue de réclamer son récépissé d'enregistrement en tant que syndicat autonome, n'écarte pas la possibilité d'aller vers la contestation, n'est-ce pas ?

Les adhérents d'OSRA continuent de réclamer leur récépissé d'enregistrement pour travailler dans la légalité et faire aboutir leurs revendications. Cela fait plus d'une année qu'on a déposé notre dossier au niveau du ministère qui nous a répondu, dans les délais, que notre demande est refusée car un retraité n'a pas droit à un syndicat et que seule la FNTR, affiliée à l'UGTA, a le droit d'exercer.

Nous avons fait un recours à cette décision mais nous n'avons eu aucune suite. Le ministère du Travail veut nous pousser à travailler dans la clandestinité, ce que nous refusons. Nous avons tenté d'expliquer que partout dans le monde, en Espagne, Grèce, en Inde, au Brésil…, il existe des syndicats indépendants de retraités. J'ai même expliqué qu'en tant qu'ancien syndicaliste retraité, je suis le coordinateur des pays arabes des retraités et pensionnés affiliés à l'UIS (Union internationale syndicale), membre de la FSM (Fédération syndicale mondiale) et que le principe et la loi 90-14 dans son article 02, lorsqu'elle évoque le salarié et le travailleur, n'exclut pas le retraité, car c'est un travailleur que l'OIT appelle travailleur passif.

Nous sommes en train de faire patienter notre base qui réclame une action pour arracher nos droits. Pour cela, nous avons, le 22 septembre, adressé une lettre au président de la République avant de prendre une décision.

Nous espérons qu'à l'occasion du 1er octobre, journée décrétée par l'ONU comme Journée du retraité et des personnes âgées, le président de la République ou le ministre du Travail nous libère pour nous laisser travailler dans la légalité et réponde à nos revendications.

Entretien réalisé par Lynda Louifi

TIZI OUZOU

L'APW examine les secteurs de l'éducation et des transports

**DE NOTRE BUREAU,
SAÏD TISSEGOUINE**

Alors que la rentrée scolaire 2022/2023 a été annoncée comme « une réussite » dans la wilaya de Tizi Ouzou, le contraire a été prouvé, hier, par des données chiffrées, et ce à l'occasion de la tenue de la session de l'APW, laquelle a été consacrée aux secteurs de l'éducation et des transports.



La première anomalie signalée aussi bien par Ahmed Lalaoui, directeur de l'éducation de la wilaya, que par les élus, c'est le manque flagrant de chefs d'établissement. Dans le palier du secondaire, sur les 74 lycées existants, 6 d'entre eux sont sans proviseur. Dans le cycle moyen, sur les 182 collèges existants, 10 sont sans directeur. Et dans le primaire, sur les 666 écoles existantes, plus de 150 d'entre elles sont sans directeur. En ce qui concerne les encadreurs, sur les 600 postes disponibles, seulement 35 postes sont occupés. Le déficit est donc de 565 postes. Sur le plan infrastructurel, la situation a été qualifiée, par la majorité des élus ayant pris la parole, de « catastrophique ». Dans le rapport établi par la commission de l'éducation, de la formation professionnelle et de l'enseignement supérieur, lu par son président, elle a relevé, à titre d'exemple, qu'au « CEM Zaïdat-Ahmed d'Azazga, l'enseignement se fait dans des baraquements en préfabriqué et en état de délabrement total ».
Dans la même commune, à l'école Tamazirt-Arezki, c'est le bloc des classes qui est basculé et risque de provoquer l'effondrement d'une partie du mur de clôture de l'école. Au CEM Saïd-Mammeri, dans la commune de Mechtras, c'est le cancer qui menace en permanence les élèves, les enseignants et autres personnels et travailleurs de l'établissement. En effet, les toitures des salles sont fortement soupçonnées de contenir de l'amiante. Dans cette même commune, l'école primaire Ghersi-Saïd, qui a ouvert ses portes en 1886, souffre atrocement du manque de classes. C'est pourquoi beaucoup parmi les 332 élèves qu'elle accueille suivent leurs cours dans les salles d'une école primaire. Il convient de rappeler que ce ne sont là que quelques exemples cités. Bon nombre d'écoles dans la wilaya de Tizi Ouzou mériteraient effectivement des travaux de restauration en urgence. Les photographies diffusées sur l'écran dans l'hémicycle Rabah-Aïssat sont sans appel quant à l'état de dégradation avancée de ces écoles. Dans certains cas, c'est le toit qui est presque arraché en totalité, d'où les inévitables infiltrations d'eau de pluie. Dans d'autres cas, ce sont les portes et fenêtres qui sont dans un état lamentable. Les éléments souffrant de dégradation avancée sont aussi multiples que divers.
C'est pourquoi bon nombre d'élus ont déclaré, sans ambages, que l'enveloppe financière de l'ordre de 38 milliards de centimes, dégagée pour la réhabilitation de ces écoles, est réellement insuffisante.
Pour ce qui est de la restauration des écoliers, hélas, bon nombre d'entre eux restent le ventre vide durant toute la journée, soit à partir du moment où ils quittent le domicile parental, le matin, jusqu'au soir, après la fin des classes. Les causes principales de cette situation des plus amères sont simples mais surtout difficilement explicables. En effet, certaines cantines demeurent toujours fermées à cause du manque de personnel cuisinier. D'autres encore pour leur état de délabrement avancé. Par ailleurs, dans certaines cantines scolaires, ce sont des repas froids qui sont servis aux enfants et non des repas chauds tel que recommandé vivement par les hauts responsables du pays. Notons aussi que le mal dans le secteur éducatif dans la wilaya de Tizi Ouzou porte aussi sur le déficit en enseignants. Certains établissements ont recours aux vacataires. Cependant, une question se pose : sachant que l'enseignement est une science pédagogique, est-il juste de confier cette mission à un vacataire ou tout simplement à un néophyte de l'enseignement ?
Enfin, concernant le secteur du transport, les élus ont rejeté dans le fond et dans la forme le rapport lu sur la situation du secteur par le responsable concerné, c'est-à-dire par le directeur des transports de la wilaya. Toutefois, il n'a pas subi autant de critiques que celui de l'éducation. Les observations ont été surtout portées sur le retard dans la mise en application du nouveau plan de circulation du chef-lieu de wilaya.

PÉNÉTRANTE AUTOROUTIÈRE DE BÉJAÏA

Livraison prochaine d'un nouveau tronçon

UNE NOUVELLE réunion de coordination et d'évaluation des travaux des ateliers du projet de réalisation de la pénétrante autoroutière reliant Béjaïa à l'autoroute Est-Ouest a été présidée ces derniers jours par le wali. Cette rencontre qui a été succédée par une sortie sur le terrain, le lendemain a regroupé les différentes parties concernées par le projet dont les directeurs des deux entreprises CRCC et SAPTA, le directeur des travaux publics, les bureaux d'études, le directeur général de l'agence nationale des autoroutes (ANA), la représentante du ministère des travaux publics, des ressources hydriques et des infrastructures de bases, entre autres. Le wali a invité, au cours de cette séance de travail, les deux entreprises à «consolider leurs ateliers en main d'œuvre et en matériels et accélérer la cadence des travaux des sections restantes dont la plus importante celle située entre Takerietz et Timezrit soit à partir du PK 48 jusqu'au PK 32 et même au-delà soit, jusqu'au PK 23 soit, à El-Kseur», indique la cellule de communication de la wilaya dans un poste à l'issue de la rencontre. Et d'ajouter : «des engagements ont été pris par les deux entreprises afin livrer la section PK 48 et PK32 vers la fin de l'année en cours». «Tous les problèmes administratifs ont été réglés», a déclaré le wali en marge de la rencontre, repris dans une vidéo postée par la cellule de communication de la wilaya. Et de faire observer : «nous nous sommes même intervenus en dehors de nos missions en faveur de l'entreprise afin de régler des problèmes rencontrés au niveau de la douane au sujet de ces équipements, et aussi au niveau du ministère des finances et les instructions faites, dans ce sens, par le président de la république nous aide beaucoup». «Il y a encore des soucis techniques et nous ne pouvons pas attendre jusqu'à la fin des travaux des tranches de projet reliant les PK 11 ou le PK 00 pour inaugurer cette autoroute car, cela va prendre beaucoup de temps». «Les citoyens doivent patienter un peu mais nous allons livrer les parties qui seront prêtes soit du PK 48 au PK 32, même jusqu'à au PK 23 à El-Kseur vers la fin de l'année en cours et sortir à la RN 12 en attendant la fin des travaux autres sections», s'exprimant encore dans la vidéo. Selon le premier responsable de la wilaya : «des instructions ont été données par le président de la république lors de la dernière réunion des wali avec le gouvernement afin d'achever tous les projets lancés». Selon lui, «tous les projets structurants ont été lancés, dont la station de dessalement d'eau, l'aménagement et modernisation des gorges de Kherrata, la pénétrante et la double voie ferrée». Il est utile de noter que le taux d'avancement de la section située entre le village Merdj-Ouame (Amizour) et Oued Ghir soit du PK16 et PK11 a atteint les 60% ceci, alors que l'étude du dernier tronçon reliant Oued-Ghir et Béjaïa soit du PK 11 à PK 00 a atteint 75%. Le taux d'avancement de la tranche la plus importante du projet située entre les PK 48 (Takarietz) et PK 32 (Timezrit) du fait de la difficulté de ses travaux, le nombre d'ouvrages d'arts qu'elle contient et pour la décongestion du trafic routier sur une bonne partie de la région vers Béjaïa a atteint les 83 %, les travaux au niveau du tunnel ont atteint les 85%. Des équipements sont en cours d'installation : système de sécurité anti incendies, éclairage, ventilation, etc. Le taux d'avancement de l'aménagement des routes au niveau du tronçon Takarietz (PK48) et Timezrit (P¨K32) a atteint les 77% et le taux d'avancement des travaux des ouvrages d'arts sont à hauteur de 75%. Les travaux d'aménagement de la partie reliant les PK 16 et PK 11 soit du village Merdj Ouamene à la commune d'Oued-Ghir ont frôlé les 60%. Il faut noter que l'étude de la dernière tranche de ce projet vital soit depuis les PK 11 (Oued-Ghir) à PK 00 (Port de Béjaïa) est en cours de préparation ; son élaborée est évalué à 75%.

N. Bensalem

LE VAR AGACE DE PLUS EN PLUS EN ANGLETERRE : SA SUPPRESSION EST DEMANDÉE !

LE TON monte en Angleterre face au VAR ! Au coeur des débats hier lors de trois matchs, le Daily Mail indique que les acteurs s'agacent de plus en plus face à la technologie. Antonio Conte s'est d'ailleurs insurgé de l'utilisation de cette dernière par les arbitres après le rouge subi par Emerson lors du North London Derby. «En Angleterre, c'est très difficile. Parfois, vous voyez des situations qui pourraient être un carton rouge, mais plutôt un carton jaune ou pas de carton jaune. Parfois, vous voyez des situations qui sont un carton jaune mais à la place, c'est un carton rouge. Ils [les arbitres] doivent beaucoup travailler là-dessus. En Italie par exemple, nos arbitres partent le jeudi pour rester ensemble trois jours pour travailler ensemble, regarder des vidéos, essayer de s'améliorer.» Même constat pour Marco Silva, le coach de Fulham qui n'a pas digéré l'expulsion de Nathaniel Chalobah dès la huitième minute ce qui a causé une grosse défaite pour son équipe face aux Magpies (1-4) : «L'arbitre a été clair, pour lui [c'était] un carton jaune, il m'a dit. C'était un tacle dur mais je suis sûr à 100% que je n'ai pas vu de cohérence dans ce type de situations. Je suis sûr à 100% que, dans les prochaines semaines, nous verrons plus de tacles comme celui-là et ils seront un carton jaune. C'est difficile à comprendre pour nous. Où est la cohérence dans ces décisions ? Je peux accepter le carton rouge si les 10 prochaines semaines, 20 semaines, je verrais la même chose, mais je suis sûr que ce ne sera pas le cas.» Et que dire alors de la réaction de Steve Parish, le président de Crystal Palace après le rouge non attribué à Thiago Silva, pourtant dernier défenseur et qui se montrera décisif par la suite en offrant le but de l'égalisation à Pierre-Emerick Aubameyang. Ce dernier a ainsi écrit : «À quoi sert le VAR ?» tandis que son entraîneur Patrick Vieira a préféré rester calme : «C'est difficile pour moi de le comprendre, de l'accepter, donc il vaut mieux parfois être vraiment silencieux et ne pas en parler. Je ne veux pas en parler parce que je crois que l'arbitre s'est trompé et si je dis vraiment ce que je pense, j'aurais des ennuis, alors il vaut mieux que je n'en parle pas.» Une vidéo plus que jamais remise en cause alors que le milieu de Leeds, Adam Forshaw a carrément demandé sa suppression dans des propos accordés au média britannique : «Je me débarrasserais du VAR. La plupart des gars le feraient. Cela vous rend encore plus furieux parce qu'il y a là quelque chose qui est censé être noir et blanc pour vous, et ce n'est pas le cas. Vous prenez toujours de mauvaises décisions quand il y a la technologie. C'est gênant» a-t-il conclu.

SADIO MANÉ REVIENT SUR LE SACRE DU SÉNÉGAL À LA CAN !

LE 6 FÉVRIER dernier, le Sénégal s'imposait en finale de la CAN aux tirs au but face à l'Égypte (0-0, 4 tab à 2), et remportait ainsi la première Coupe d'Afrique des nations de son histoire. Après avoir échoué en 2019 face à l'Algérie, les Lions de la Teranga ont été porté par un énorme Sadio Mané tout au long de la compétition. C'est d'ailleurs le joueur du Bayern Munich qui a inscrit le penalty décisif face aux égyptiens, faisant chavirer le peuple sénégalais. Également qualifié pour la prochaine Coupe du monde au Qatar, le Sénégal est dans une forme étincelante. Interrogé par le site de l'UEFA, l'ancien attaquant des Reds est revenu avec émotion sur le sacre des Lions de la Teranga à la Can.»Comme je l'ai dit, gagner cette coupe, je pense que c'est quelque chose. La joie était magnifique honnêtement. Je n'ai même pas les mots pour décrire la joie, c'était incommensurable. Pour moi, c'est le trophée le plus sacré que j'ai gagné jusque-là. Je pense que comme tous mes coéquipiers, ce qui l'a rendu spécial, c'est que mon pays ne l'avait jamais remporté. Et donc, quand tu le fais pour la première fois de ton, de notre histoire, je pense que c'est exceptionnel.»

NBA- A CAUSE DU VACCIN

Kyrie Irving affirme avoir refusé un contrat à 100 millions de dollars



Kyrie Irving, meneur des Broolkyn Nets, a affirmé avoir décliné une prolongation de contrat de quatre ans au début de la saison 2020-2021, refusant ainsi plus de 100 millions de dollars.

Pour toucher cette somme, le joueur aurait reçu un ultimatum pour se faire vacciner, ce que, aujourd'hui encore, il refuse.
La star de Brooklyn Kyrie Irving a affirmé avoir refusé une prolongation de quatre ans, avant la saison 2020-21 en raison de sa décision de ne pas se faire vacciner contre le Covid-19, lundi lors du Media Day d'avant-saison des Nets. « J'ai renoncé à quatre ans supplémentaires, pour 100 et quelques millions en maintenant ma décision de ne pas me faire vacciner », a déclaré Irving. « Signer un tel contrat, se faire vacciner ou ne pas se faire vacciner… il y a un niveau d'incertitude quant à votre avenir […] donc j'ai dû faire face à cette possibilité de perdre mon emploi pour cette décision », a-t-il expliqué. Irving a été contraint de manquer des matches à domicile à Brooklyn, jusqu'à fin mars cette année, car le protocole sanitaire en vigueur jusque-là à New York interdisait aux non-vaccinés de pénétrer dans une salle de sport. Le joueur de 30 ans a ajouté avoir reçu un « ultimatum » pour se faire vacciner, s'il voulait que son contrat soit prolongé. « Nous étions censés avoir réglé tout cela avant le camp d'entraînement de la saison passée. Et ça ne s'est tout simplement pas produit, à cause de mon refus. J'ai juste dû vivre avec. C'était une pilule difficile à avaler », a-t-il insisté. Le manager des Nets Sean Marks a réfuté l'idée d'un « ultimatum » imposé au joueur. « Il s'agit juste de vouloir des gens fiables, présents et responsables. Nous tous, le personnel, les joueurs, les entraîneurs. Il ne s'agit pas d'imposer un ultimatum à quelqu'un pour qu'il se fasse vacciner », a-t-il assuré. Fin juin, Kyrie Irving a finalement levé l'option pour rester une saison de plus au sein des Nets, jusqu'en juin 2023, ce qui lui garantit un salaire de 37 millions de dollars. L'autre star de l'équipe, Kevin Durant, est lui revenu sur sa volonté de quitter le club cet été, non sans avoir au passage réclamé le renvoi de Sean Marks et de l'entraîneur Steve Nash, avant de finalement se raviser. « La saison passée, on a eu des gars qui ont quitté le club (James Harden, à Philadelphie), des blessures, juste beaucoup d'incertitudes, ce qui a fait naître le doute dans mon esprit, sur les quatre prochaines années de ma carrière », a-t-il expliqué.

O. MARSEILLE

Marcelo Bielsa réclame trois millions d'euros au club olympien

SEPT ANS après avoir quitté l'Olympique de Marseille, Marcelo Bielsa réclame trois millions d'euros au club olympien. L'ancien contrat du technicien argentin est au centre du contentieux. Les représentants de Marcelo Bielsa pointent le non-respect d'un accord avec Vincent Labrune portant sur une augmentation de salaire de 25% entre la saison 2014-15 et l'exercice 2015-16. Sept ans après son départ, à l'issue de la première journée de la saison 2015-16, Marcelo Bielsa réclame trois millions d'euros à l'Olympique de Marseille. Ses avocats ont annoncé la nouvelle, vendredi, devant le conseil des prud'hommes de Marseille, qui doit rendre sa décision le 27 janvier. Benjamin Cabagno et Arnaud Ibanez ont dénoncé «une faute» et une «stratégie déloyale» de l'OM dans la gestion de son contrat de travail. En cause, selon les représentants de l'entraîneur, le non- respect d'un accord avec Vincent Labrune, ex-président de l'OM, portant sur une augmentation de 25% du salaire de Marcelo Bielsa entre la première et la deuxième saison. Le club, alors représenté par le directeur général Philippe Perez et l'avocat de l'actionnaire majoritaire de l'époque, Margarita Louis-Dreyfus, aurait écarté l'augmentation de rémunération mensuelle nette d'impôts de 185.000 euros au dernier moment, entraînant le départ de l'entraîneur argentin. «L'OM a un peu magouillé le système», a résumé la défense de l'entraîneur, qui réclame en dédommagement les salaires majorés de 25% de la saison 2015-2016, soit 2.775.000 euros, un préjudice moral chiffré à 20.000 euros et un préjudice d'image et de notoriété de 180.000 euros, sans compter le règlement d'un contentieux fiscal. «Pour le grand public, c'est lui le responsable. En démissionnant en pleine saison, il s'en est pris plein la tronche», a déclaré Me Cabagno pour justifier la demande de dédommagement du préjudice d'image. L'OM a de son côté demandé au conseil des prud'hommes de débouter son ancien entraîneur de toutes ses demandes, la procédure, engagée seulement en 2019, étant jugée largement prescrite par Me Cristel Schwing, avocate du club. «Les négociations entre Vincent Labrune qui aurait donné son accord pour une augmentation de salaire de 25 % et Marcelo Bielsa n'engagent pas le conseil d'administration», a-t-elle aussi estimé.

UN DRAME COMME CELUI SURVENU EN INDONÉSIE LORS D'UN DERBY MEURTRIER PEUT-IL SE PRODUIRE EN ALGÉRIE ?

La violence, ne jamais cesser d'en parler

Des images choc. A déconseiller aux cœurs fragiles. Qui donnent à réfléchir. L'Indonésie s'est réveillée ce week-end sur une tragédie qui a fait un nombre incalculable de morts et de blessés. Peut-être la plus grave dans l'histoire récente du jeu populaire. Pour un simple match. La fête présumée qui se transforme en enfer. Et une question qui donne froid au dos : le football algérien où la violence entre supporters est récurrente il faut l'admettre, et, pourquoi pas se préparer au pire, est-il à l'abri d'une telle catastrophe ? En parler, prévenir ...



PAR AZOUAOU AGHILES

Des campagnes de sensibilisation pourquoi faire ? Tolérance –zéro et après ? Jusqu'à quand fermer les yeux et jouer à celui qui ne voit rien, n'écoute pas ces alarmes s'imposant à chaque étape et dans toutes les catégories d'âge et à tous les échelons de la hiérarchie. Chez nous, dans nos mornes compétitions. Des championnats ouverts au pire, les tribunes se transformant, week-end après week-end où s'imposent des batailles rangées dans et autour des stades. Des blessés (beaucoup), des morts (malheureusement) ici et là. Des faits graves que les mémoires oublieuses rangent un peu trop vite au rayon des pertes et profits. Pour se faire, peut-être, bonne conscience. Se mentir. Mentir que dans nos vieillots stades (les nouveaux, d'Oran à Douéra en passant par Tizi Ouzou et la réfection de celui de Annaba et Constantine, qui offrent plus de confort, sauront- ils canaliser le trop-plein d'énergie des jeunes laissés-pour-compte faisant le déplacement pour casser ?) tout le monde il est beau, tout le monde il est gentil. Qu'il ne faille pas, pour rien au monde, s'inquiéter. Cacher ces images tournant en boucle sur les réseaux sociaux n'est plus possible. Prendre l'opinion pour ce qu'elle n'est pas, non plus. Si on ne sait pas ce qui se passe dans les paliers inférieurs où la sécurité est presque inexistante même si des échos parviennent régulièrement aux responsables concernés, la bête immonde est toujours là. Omniprésente. En embuscade, l'exutoire qu'est le stade, n'offrant en majorité pas la moindre commodité, dépassé par le temps, n'obéissant pas aux règles les plus élémentaires de sécurité, mérite depuis quelques années déjà l'appellation singulière, de véritable coupe-gorge où tous les coups sont permis. Tous les moyens utilisés par des franges de supporters sévissant en bandes organisées. Des incidents « isolés » (on nous le fait croire), cela veut dire qu'on se trompe (ou on trompe l'opinion) de signification. On détourne le regard avant que des rivalités entre clubs n'accouchent d'affrontements violents. Mortels et ça s'est déjà produit. Dont il faudra faire avec si on s'entête à parler de simples incidents. Un drame comme celui survenu en Indonésie lors d'un derby meurtrier peut-il se produire en Algérie ? La question, glaçante, ne s'impose pas, tant les risques de débordements incontrôlables sont grands. Pour ceux qui dorment sur leurs deux oreilles, le match joué le 9 septembre dernier, entre le RC Arba- le MC Alger, pour le compte de . . . la 3e journée de la Ligue 1 Mobilis est un signal. Trop tôt pour émettre la moindre crainte, car l'exercice 2022-2023 du championnat vient à peine de s'ouvrir ? Sauf que l'hydre à plusieurs têtes est là. N'attend pas le dernier virage de la compétition, quand les divisons s'exacerberont, les guerres des mots entre dirigeants, joueurs et techniciens monteront en volume pour ouvrir les hostilités. Fin de match houleuse et d'une violence inouïe : des supporters sont naturellement arrêtés pour avoir provoqué des émeutes et agressé des membres des forces de l'ordre dans l'exercice de leurs fonctions, dégradation de biens publics et troubles à l'ordre public. En parler c'est bien, agir c'est mieux. Mais comment ? Cruel dilemme . . .

A.A

GYMNASTIQUE/CHAMPIONNAT ARABE : L'EGYPTE REMPORTE LE TITRE EN INDIVIDUEL ET PAR ÉQUIPES

LA SÉLECTION d'Egypte séniors garçons a remporté le titre en individuel général et par équipes par agrès, lundi à la 2e journée de la 3e édition du championnat arabe de gymnastique artistique, qui se tient à la salle omnisports du complexe olympique «Miloud Hadefi» d'Oran. L'Egyptien Mohamed Omar a remporté la médaille d'or du concours général individuel avec un total de 80,65 points, son coéquipier Afif Mohamed a remporté l'argent avec 80,40 points, alors que la médaille de bronze est revenue à l'Algérien Metidji Hellal avec un total de 77,85 points. Ce tournoi s'est poursuivi hier (mardi) avec la compétition des minimes filles et la finale en individuel juniors et seniors filles (saut et sol), ainsi que la finale en individuel junior et séniors garçons sur trois agrès que sont le sol, le cheval d'arçon et les anneaux. La quatrième et dernière journée de ce championnat verra le déroulement du concours minimes garçons. La finale des juniors, seniors filles sur barres parallèles, barre fixe et poutre. Pas moins de 82 gymnastes garçons et filles représentant sept pays participent à la troisième édition du championnat arabe de gymnastique, à savoir le Qatar, le Koweït, le Yémen, la Jordanie, la Palestine, l'Egypte et l'Algérie, pays organisateur, en catégories minimes, juniors et seniors.

AG ÉLECTIVE DE LA FÉDÉRATION ALGÉRIENNE DE HANDBALL / ON VOTE LE 22 OCTOBRE

LA FÉDÉRATION algérienne de handball (FAHB) tiendra son assemblée générale élective (AGE) le samedi 22 octobre au siège du Comité olympique et sportif algérien (COA) à Ben Aknoun (Alger), a annoncé lundi l'instance fédérale sur sa page Facebook. «Après approbation par la Fédération internationale de handball (IHF) de la nouvelle version des statuts de la Fédération algérienne de handball, l'assemblée générale extraordinaire (AGEx) aura lieu le mercredi 12 octobre au siège du COA, alors que l'AG élective est prévue pour le 22 octobre», précise la même. Pour rappel, la FAHB est gérée depuis le 27 septembre 2021 par un directoire, présidé par l'ancien international Abdelkrim Bendjemil, suite à la suspension à titre conservatoire du président de cette instance, Habib Labane.

FOOT/ CHAN 2022 :

Algérie-Libye en ouverture le 13 janvier au stade de Baraki

L'ÉQUIPE nationale de football A', composée de joueurs locaux, affrontera son homologue libyenne, le vendredi 13 janvier prochain au stade de Baraki d'Alger (17h00), en match d'ouverture du 7e championnat d'Afrique des nations CHAN-2022 (reporté à 2023), prévue en Algérie du 13 janvier au 4 février, selon le calendrier dévoilé par la Confédération africaine (CAF). L'autre match du groupe A, domicilié au nouveau stade de Baraki, opposera un peu plus tard en soirée l'Ethiopie au Mozambique (20h00). Les joueurs du sélectionneur Madjid Bougherra enchaîneront en affrontant mardi 17 janvier l'Ethiopie (17h00), avant de boucler le premier tour en croisant le fer avec le Mozambique, samedi 21 janvier (20h00). Pour la première fois, dix-huit (18) équipes prendront part à cette compétition, suite à la décision de la CAF d'augmenter le nombre d'équipes participantes. Les équipes ont été scindées en trois groupes de quatre et deux groupes de trois. Les deux premiers des groupes A, B, et C, ainsi que seuls les premiers des groupes D et E se qualifieront pour les quarts de finale. La compétition se jouera aux stades de Baraki (Alger), du 19-mai 1956 (Annaba), Miloud-Hadefi (Oran), et Chahid-Hamlaoui (Constantine). Pour rappel, le tirage au sort de la phase finale s'est déroulé samedi soir à l'Opéra d'Alger, en présence du président de la Confédération africaine (CAF) le Sud-africain Patrice Motsepe, des membres du gouvernement, ainsi que d'anciens joueurs de l'équipe nationale à l'instar de Rabah Madjer et Lakhdar Belloumi.

VOICI PAR AILLEURS LE CALENDRIER DU GROUPE A (STADE BARAKI) :

—- Vendredi 13 janvier 2023 :
Algérie - Libye (17h00)
Ethiopie - Mozambique (20h00)
—- Mardi 17 janvier 2023 :
Algérie - Ethiopie (17h00)
Mozambique - Libye (20h00)
—- Samedi 21 janvier 2023 :
Mozambique - Algérie (20h00)
Libye - Ethiopie (20h00)

HORAIRES DES PRIÈRES	ANNABA	CONSTANTINE	ALGER	OUARGLA	CHLEF	MOSTAGANEM	ORAN
Fadjr	05:02	05:09	05:21	05:17	05:29	05:34	05:37
Dohr	12:19	12:25	12:37	12:32	12:44	12:49	12:52
Açr	15:38	15:43	15:55	15:51	16:03	16:09	16:12
Maghrib	18:13	18:17	18:29	18:25	18:37	18:42	18:46
Icha	19:30	19:35	19:47	19:42	19:55	20:00	20:03

LE JEUNE INDÉPENDANT

N° 7409 — MERCREDI 5 OCTOBRE 2022

www.jeune-independant.net direction@jeune-independant.net

Météo

	Maximales	Minimales
Alger	25°	19°
Oran	26°	18°
Constantine	28°	14°
Ouargla	32°	21°

LANCEMENT D'UNE OPÉRATION DE NETTOYAGE

COUP DE BALAI À GHARDAÏA AVANT LES PLUIES

Afin d'éviter un scénario similaire à celui de 2008 ayant donné lieu à des inondations meurtrières, les autorités locales lancent une opération de nettoiement dans la vallée du M'zab.



En application des consignes du Premier ministre et du ministre de l'Intérieur et des Collectivités locales lors de la récente rencontre avec les walis, une vaste opération de nettoyage et d'assainissement a été lancée ce lundi matin, en présence du nouveau wali, Abdallah Abi-Nouar, du P/APW, Slimane Hadj Saïd, du P/APC, Mohamed Bousnane et de son premier vice-président, Noureddine Bousbaa.

Initiée par la commune de Ghardaïa en collaboration avec la commission de l'environnement de l'Assemblée populaire de wilaya, cette campagne a vu la participation de quelques associations de protection de l'environnement et d'habitants volontaires munis de leurs propres moyens.

Le responsable de la commission de l'environnement de l'Assemblée populaire de wilaya, qui s'est exprimé sur les ondes de la radio locale, a saisi cette occasion pour lancer un appel à la population afin de préserver l'environnement, en particulier lors du déblayage des déchets subsistants de leurs habitations détruites lors de la catastrophe du 1er octobre 2008. L'enlèvement des détritus existants doit se faire par camions à bennes, par leurs propriétaires et déversés dans des endroits réservés à cet effet, avant d'être récupérés par les services de la commune, selon cet élu.

En effet, le long de l'oued, allant du pont Addaoud jusqu'à l'ancienne palmeraie de Ghardaïa, le manque d'hygiène et l'existence de nombreux armas de toutes sortes de déchets sont apparents.

Autant de difficultés qui taraudent les esprits des autorités locales. Un appel pressant a été lancé par les autorités locales aux présidents des associations de quartier pour contribuer et sensibiliser les citoyens à respecter les consignes données par les services concernés l'APC et la direction de l'environnement de la wilaya quant aux décharges anarchiques.

Cette louable action d'assainissement est menée en prévision de la saison des pluies et pour parer à toute éventuelle crue dévastatrice. De grands moyens ont été mis à la disposition des organisateurs dans le cadre de cette action d'amélioration et de préservation de l'environnement, où pas moins d'une centaine de personnes ont été mobilisées à cet effet, ainsi qu'une vingtaine d'engins d'assainissement appartenant aux privés et aux entreprises publiques communales de la wilaya.

Par ailleurs, un appel est lancé dans ce sens à l'ensemble des habitants de la ville pour participer aux nouvelles actions d'assainissement et, surtout, veiller à sa propreté. Car sans le sens de civisme et la participation des citoyens, des actions pareilles seront sans lendemain.

Aïssa Hadj Daoud

Publicité



Le Jeune Indépendant du 05/10/2022 / ANEP GR 0127

CONSTANTINE

De la cocaïne, du kif traité et un demi-milliard saisis

UN DANGEREUX groupe criminel spécialisé dans le trafic de drogue dure a été mis hors d'état de nuire en début de semaine par les éléments de la Brigade de recherche et d'intervention, BRI, de la sûreté de wilaya de Constantine.

L'opération a permis la saisie de près de 140g de cocaïne, 800g de kif traité, des stupéfiants solide et liquide et près de 500 millions de centimes provenant des ventes.

Ce coup de filet des éléments du BRI a été réalisé sur la base d'informations parvenues au siège de la brigade faisant état d'activités liées au narcotrafic d'un individu présumé chef du groupe criminel.

Des recherches et investigations approfondies permettront aux enquêteurs d'identifier le suspect avant son arrestation à proximité de son domicile.

Un ordre de perquisition du domicile familial du suspect délivré par la juridiction territorialement permettra aux éléments de la brigade de découvrir la marchandise, apprend-on de source policière. L'interrogatoire auquel il sera soumis permettra par la suite l'arrestation du reste de la bande, soit trois personnes. Ainsi, 135 g de cocaïne, 8 plaquettes de kif traité soit 790 g, une balance électronique utilisée lors de la préparation des produits destinés à la vente, des psychotropes en comprimés et en solution ont été saisis. Un véhicule et un demi-milliard de centimes ont également été récupérés lors de la perquisition, précise la même source.

Présentés devant le parquet territorialement compétent les quatre mis en cause ont été écroués. Ils devront répondre des chefs d'inculpation de possession et de stockage de drogues dures (cocaïne), de drogue (kif traité) et de produits à effet psychotrope destinés à la vente illégale dans le cadre d'un groupe criminel organisé. Ainsi que la possession et port sans motif légale d'arme de la sixième catégorie.

De Constantine, Amine B.